

CHATGPT DANS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Rédiger une lettre de motivation, un CV ou encore des rapports : ChatGPT révolutionne le monde du travail et la recherche d'emploi. En tant que spécialiste de l'insertion, il est crucial de maîtriser les outils d'intelligence artificielle. ChatGPT peut devenir un véritable soutien, aussi bien pour les professionnels que pour les personnes en recherche d'emploi. Comment utiliser cet outil de manière efficace ? Comment dialoguer avec une IA générative ? Quelles sont les limites de ChatGPT et les précautions à prendre ?

Ces questions, et bien d'autres, seront abordées lors de cette journée de formation. Nous nous concentrerons en particulier sur la génération et la correction de textes, la création de prompts efficaces, l'accompagnement des bénéficiaires dans l'utilisation de ChatGPT, ainsi que sur les défis et les limites de l'IA.

DATE ET LIEU

Jeudi 22 janvier 2026, de 09h00 à 17h00

[Hôtel Union](#)

Chemin des Croisettes 2

1066 Epalinges

PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse aux spécialistes de l'insertion professionnelle qui souhaitent se familiariser avec ChatGPT, acquérir des compétences pour optimiser leur temps de travail et guider leurs bénéficiaires dans l'utilisation de ChatGPT pour leur recherche d'emploi.

OBJECTIFS

- Se familiariser à l'IA générative, à ChatGPT et à la rédaction de prompts
- Gagner du temps dans son travail (rédaction d'e-mails, de rapports, etc.) et accompagner les bénéficiaires dans leur recherche d'emploi (lettres de motivation, CV)
- Echanger sur les risques liés à l'utilisation de l'IA et les enjeux de protection des données

MÉTHODES

- Apports théoriques
- Exercices pratiques en petits groupes

RESPONSABLE

Benjamin Allouch, Formateur ChatGPT & IA générative

FRAIS

Par personne :

Membres d'Insertion Suisse : CHF 200.- / Non-membres CHF 400.- (repas du midi non inclus)

INSCRIPTION

[Inscription en ligne](#) jusqu'au **08 janvier 2026**. Le nombre de places est limité (max. 18 personnes). Les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée.

Les annulations effectuées avant la date limite d'inscription sont gratuites. En cas d'annulation jusqu'à 10 jours calendaires avant l'événement, 50 % des frais de participation seront facturés. En cas de désinscription moins de 10 jours calendaires avant l'événement ou en cas d'absence, 100 % des frais sont facturés.